



Dossier de presse
Au Conquet, le 20 février 2015



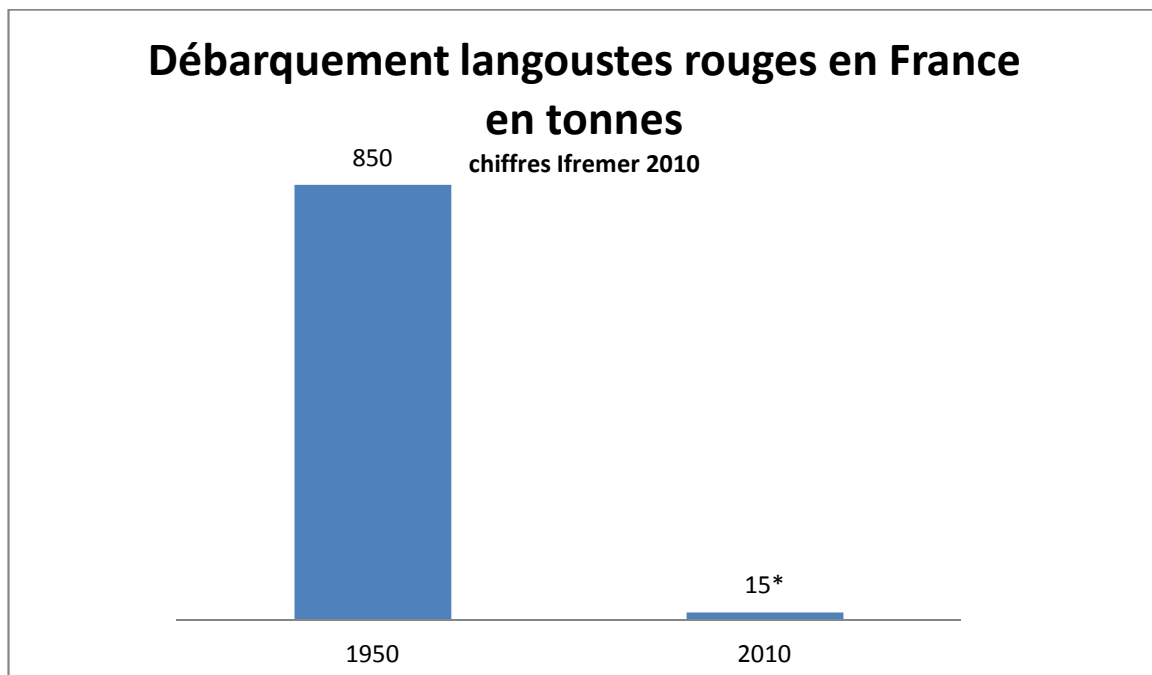
Yannis Turpin / Agence des aires marines protégées

Cantonement de langoustes rouges dans la chaussée de Sein
Quels résultats après six années de suivi ?

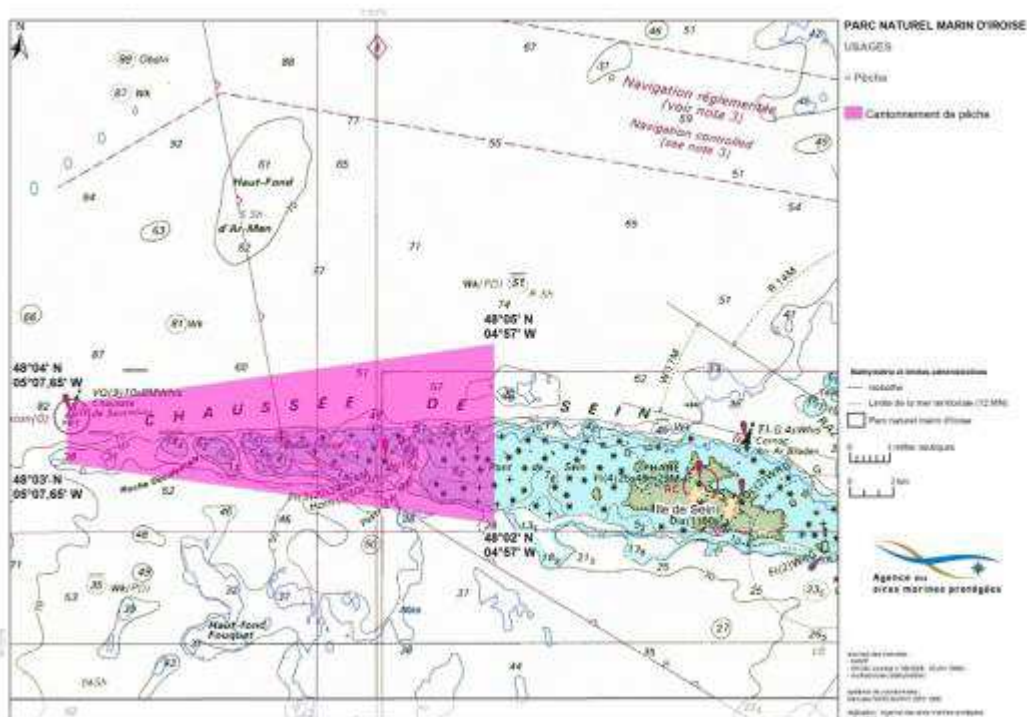
Exploité depuis des décennies, le stock de langoustes rouges est en déclin. Les débarquements ne cessent de diminuer. Face à ce constat, au niveau national, les pêcheurs ont augmenté la taille minimale de capture et instauré des périodes de fermeture saisonnière de cette pêche. Localement, les pêcheurs de l'Iroise se sont mobilisés et ont proposé la mise en place d'un cantonnement sur la chaussée de Sein en 2007, en demandant au Parc naturel marin d'Iroise d'assurer le suivi de son efficacité.

Le cantonnement de la chaussée de Sein a été mis en place par arrêté préfectoral n° 308/2007 du 17 décembre 2007. Dans cette zone, « la pose de filet, de casiers, de nasses, de tout autre engin calé ainsi que toute action de pêche par engins traînants est interdite ».

Ce travail partenarial mis en place dans cet espace, souvent qualifié de « zone atelier » par les partenaires permet d'apporter aux pêcheurs de nombreuses connaissances pour optimiser la gestion de ce stock.



*Dont la ½ en Iroise



Contact presse

Virginie GERVOIS : virginie.gervois@aires-marines.fr – 02 98 46 63 73 – 06 77 26 85 60

Le suivi : fruit d'un travail partenarial

Depuis 2009, le Parc naturel marin d'Iroise travaille en partenariat avec l'Ifremer et les pêcheurs pour assurer ce suivi.

Trois méthodes de suivi ont été réalisées :

- la pêche expérimentale au filet ;
- la pêche expérimentale au casier ;
- le suivi en plongée sous-marine.

Toutes font l'objet d'un protocole afin de réaliser un suivi identique à des périodes régulières d'une année à l'autre.

Pêche expérimentale au filet



Exemple d'une pêche expérimentale au filet
Claire Laspougeas / Agence des aires marines protégées

Les pêches expérimentales ont été réalisées avec des filets à grand maillage de 1km de long. L'objectif de ce suivi est d'établir un indice d'abondance (kg de langouste/1000 mètres de filet).

Le suivi au filet est réalisé à bord d'un navire de pêche professionnelle basé à l'île de Sein. En moyenne, 2 à 3 pêches expérimentales sont réalisées par an, en fonction des conditions météorologiques. En effet, cette zone est considérée comme complexe et difficile d'accès. Ce travail de suivi ne peut se faire que durant les marées de mortes eaux en ciblant une hauteur de houle inférieure à 1 mètre. Des contraintes qui font que ce travail de suivi ne peut être réalisé que durant la période estivale et au début de l'automne.

Pêche expérimentale au casier

Les tests de suivi au casier ont été réalisés en 2009. Ce type de suivi a, à nouveau, été initié en 2014. Ce suivi intègre un travail sur le type de casier à mettre en œuvre (taille, matériaux, maillages, ouvertures) et sur les appâts à utiliser.

En effet, la pêche au casier fut durant de nombreuses décennies la principale technique pour pêcher la langouste rouge. Une technique supplantée dans les années 70 par le filet, plus efficace que le casier mais avec des conséquences sur les stocks de langoustes rouges.

La mise en place de ce cantonnement et de son suivi est l'opportunité de reconsidérer la technique au casier.

Lors des pêches expérimentales (casier et filet), tous les individus sont mesurés et sexés. Les langoustes sont toutes marquées afin d'étudier leurs déplacements. Depuis 2012, des prélèvements « d'hémolymphe » (l'équivalent du sang pour les crustacés) sont réalisés afin d'étudier la place de la langouste dans la chaîne alimentaire.

Suivi en plongée sous-marine

Le suivi en plongée sous-marine vise à suivre un transect (ligne matérialisée ou pas) dans la zone de cantonnement et à relever le nombre d'individus observés et le type d'habitat dans lequel se trouve la langouste observée.

Le suivi en plongée n'a pas pu être effectué tous les ans. En effet, deux freins sont identifiés : la zone du cantonnement est très peu praticable et les contraintes logistiques sont très importantes.

Contact presse

Virginie GERVOIS : virginie.gervois@aires-marines.fr – 02 98 46 63 73 – 06 77 26 85 60

De même, si la chaussée de Sein est l'objet principal des travaux, puisqu'un cantonnement y a été mis en place, d'autres zones, avec des caractéristiques similaires, sont également prospectées en plongée sous-marine comme les abords de l'île d'Ouessant.

Depuis le début de ce projet en 2009, 19 suivis ont été réalisés (tous types de suivi confondus).

Bilan des captures réalisées dans le cantonnement



Marquage d'une langouste
Armel Bonneron / Agence des aires marines protégées

Sur les cinq années de ce suivi, 183 langoustes ont été pêchées dont 34 qui ont été repêchées une, deux voire trois fois.

Au cours de la campagne de suivi 2014, 55 langoustes ont été pêchées, 21 étaient marquées soit 38% du total de langoustes pêchées au cours de cette année.

Une abondance en hausse

En ce qui concerne l'abondance des captures, celle-ci augmente régulièrement. A plusieurs reprises, l'abondance, en quelques points (c'est-à-dire les zones de pêche expérimentale définies au sein du cantonnement), dépasse les 20 kg, ce qui est rare lors d'une pêche professionnelle. A trois reprises, au cours des deux dernières années (2013 et 2014), elle est égale ou supérieure à 30 kg, atteignant en 2014, la valeur record de 55 kg.

Au-delà des données quantitatives, le suivi de ce cantonnement contribue également à améliorer nos connaissances sur cette espèce en permettant d'acquérir des données qui, pour certaines, étaient inexistantes. Une connaissance qui pourra servir à la profession pour optimiser la gestion des stocks.

Plus de mâles que de femelles capturés

L'analyse des langoustes capturées, en distinguant mâle et femelle, montre que les plus grands individus sont principalement des mâles.

Quelque soit le mois de l'année, il y a eu toujours plus de mâles capturés que de femelles. Ce résultat soulève la question d'un éventuel comportement différencié entre les sexes en fonction de la saison ou de l'habitat qui serait colonisé (ou de la profondeur à laquelle elles se trouvent) préférentiellement par les mâles et les femelles.

Des données sur la croissance

Le suivi de ce cantonnement a permis d'acquérir des données sur la croissance de cette espèce, des données jusqu'à présent inexistantes sous nos latitudes.

Ainsi, on peut observer que la croissance chez la langouste est plus rapide dans les premières années de sa vie. En moyenne, il faut 7 ans à une langouste pour atteindre la taille de 110 mm (taille marchande minimale).

Une certaine sédentarité saisonnière

Le marquage effectué sur les langoustes permet d'apprécier les déplacements réalisés.

Il apparaît que pour la moitié des langoustes marquées repêchées, le point de recapture est le même à des intervalles de temps d'une année et plus.

Les seuls mouvements observés seraient dus à des migrations bathymétriques (liées à la profondeur).

L'autre résultat sur les déplacements, concerne, encore une fois, le sexe : 90% des langoustes recapturées sont des mâles. Un chiffre qui serait significatif d'une sédentarité accrue des mâles.

Contact presse

Virginie GERVOIS : virginie.gervois@aires-marines.fr – 02 98 46 63 73 – 06 77 26 85 60

Si ces recaptures semblent attester d'une certaine sédentarité saisonnière (printemps-été, saisons durant lesquelles sont réalisées les pêches expérimentales), elles soulèvent la question du comportement de la langouste en période hivernale.

Quel habitat ?

Même si le suivi en plongée sous-marine n'a pu être effectué tous les ans, celles qui ont pu être réalisées laissent penser que les langoustes observées sont préférentiellement dans des failles et sur des parois verticales. Ces premières observations ajoutées à d'autres permettront de préciser le type d'habitats important pour cette espèce.

Premières conclusions et perspectives



Armel Bonneron / Agence des aires marines protégées

Un cantonnement pertinent et une abondance à la hausse

Le suivi du cantonnement réalisé depuis 2009 montre que l'abondance des captures de langoustes augmente.

Ces résultats confirment la pertinence de ce cantonnement, de son emplacement et de l'intérêt de cette mesure de gestion pour cette espèce.

Poursuivre la pêche expérimentale au casier

Comme l'abondance augmente, la pêche au casier sera poursuivie. Comme expliqué précédemment, la technique du casier fonctionne si abondance il y a. Les chiffres de ce premier bilan du suivi du cantonnement sont encourageants pour démontrer l'efficacité et la pertinence de cette technique de pêche.

Des casiers seront prochainement construits selon les plans d'anciens pêcheurs ayant exploité la langouste.

Vers un marquage acoustique

Comme les recaptures d'individus semblent attester d'une certaine sédentarité saisonnière (printemps-été) de la langouste rouge, notamment pour les mâles. Se pose alors la question de son comportement en période hivernale.

Ainsi, afin de mieux appréhender le cycle de vie de l'espèce en période automnale et hivernale, le marquage acoustique (à l'aide de marques émettant des sons) apporte des solutions techniques intéressantes pour répondre à cette question.

Prospection d'autres zones d'intérêt

D'autres zones d'intérêt pour cette espèce feront l'objet de suivis scientifiques pour améliorer les connaissances sur la langouste rouge dont les abords de l'île d'Ouessant, qui font déjà l'objet d'un suivi en plongée sous-marine.

Favoriser la participation des usagers à cette acquisition de connaissances

En dehors du cantonnement, la contribution des pêcheurs professionnels pour signaler la capture de langoustes marquées est à encourager, notamment à travers des campagnes de marquage.

Par ailleurs, suite aux nombreuses observations de jeunes individus de langoustes signalées par des pêcheurs professionnels et des plongeurs amateurs, une réflexion est menée sur l'organisation de récoltes de données sur la langouste par les usagers de loisir (sciences participatives).

Le Parc naturel marin d'Iroise fait partie de l'Agence des aires marines protégées, un établissement public national dédié à la protection du milieu marin.

L'Agence est sous la tutelle du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



Contact presse

Virginie GERVOIS : virginie.gervois@aires-marines.fr – 02 98 46 63 73 – 06 77 26 85 60